



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DES HAÏTIENS  
VIVANT À L'ÉTRANGER  
(MHAVE)**

**COMMUNIQUÉ**

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE), informe nos concitoyens et concitoyennes de la Diaspora de la mise en place d'un ensemble d'activités, sur tout le territoire national, à l'occasion de la commémoration du 1<sup>er</sup> anniversaire du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

A cet égard, le MHAVE accorde son plein appui aux dispositions envisagées par nos compatriotes de l'extérieur en vue de commémorer la date du 12 janvier décrétée jour national du souvenir et du recueillement et les invite à adopter les mesures suivantes :

- Mise en berne du drapeau haïtien
- Port de brassard ou de bouton noir.
- Observation de 35 secondes de silence le 12 janvier 2011, à 4hres 53 pm, par les membres des communautés haïtiennes de l'extérieur. Même considération dans les programmes de radio et de télévision.
- Observation du deuil dans les pages d'accueil des sites et forums du réseau internet de 4hres53 pm à minuit.
- Diffusion de musique de circonstance dans les radios et télévisions communautaires.
- Fermeture des lieux de divertissements (discothèques, salle de billards ...etc.).
- Célébration de services religieux et activités appropriées dans tous les centres communautaires de la Diaspora.

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger salue la mémoire des 300.000,00 victimes du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et invite, en la circonstance, tous les haïtiens et haïtiennes, sans exclusive, à conjuguer leurs efforts pour le renouveau de la patrie commune.

**Fait à Port-au-Prince, le 6 janvier 2011**

